

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval**  
(S.M.A.V.A.A.)

**Mairie – 25 rue de la Mairie**  
**18120 LURY SUR ARNON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

*Séance du 29 février 2024*

**Objet : Participations annuelles des Communautés de Communes pour le Contrat Territorial 2**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 00, à la Mairie de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

**Elus présents avec voix délibérative :**

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Erick AUDEBERT, Mme. Chantal CREPAT, Mme. Nicole SAUGET, Mme. Emilie COMPAIN, M. Bernard BAUCHER, M. Jean Paul DAVID, M. SIMONI *Suppléant de M. Jany GIBERT*, M. Jacques PALLAS, M. Jean-Jacques ONFRAY, M. Gilles GONTHIER *suppléant de M. François LEGNIER*

**Présente sans voix délibérative**: BELLAIR Angélique

**Elus excusés :**

M. Dominique LEVEQUE, M. Charles BABLIN, M. Romain GASSIPARD, M. Jany GIBERT, M. Olivier PERREAU, Mme. Sabine MOREVE, Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC

**Elus absents :**

Alain BARDEY, M. Damien PRELY, M. Jany GIBERT, M. Jean Paul DAVID, Mme. Sabine MOREVE, M. François LEGNIER, M. Romain GASSIPARD, M. Rémy POINTEREAU, M. Yve GUESNARD.

**Pouvoir :**

M. Charles BABLIN donne pouvoir à Mme SAUGET Nicole  
M. Dominique LEVEQUE à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole SAUGET

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 13

**Date de convocation : 20 Février 2024**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2020-0280 du 01 avril 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval,

Considérant la délibération prise par le conseil syndical le 22 mars 2022, statuant sur la clé de répartition initiale, issue des statuts.

La participation des communautés de communes est donc la suivante :

Cotisations issues des statuts (tout compris, CT + vie du syndicat)		
	%	Montant € TTC
Pays d'Issoudun	37,57	52 082
Vierzon Sologne Berry	28,66	39 730
Cœur de Berry	27,51	38 136
Champagne Boischaux	4,62	6 405
Fercher Pays Florentais	1,6	2 218
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>138 571</b>

Monsieur le Président propose au conseil de délibérer pour que cette répartition soit figée pour toute la durée du Contrat Territorial 2.

Soit un montant global de la participation financière des communautés de communes d'un montant total de 138 571€ TTC.

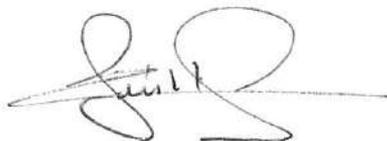
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Autorise le Président à émettre les titres de recettes envers les communautés de communes membres du syndicat avec les montants respectifs indiqués ci-dessus.

Ainsi Fait et délibéré à LURY-SUR-ARNON le 29/02/2024

Le Président. Jean-Sylvain GUILLEMAIN



Le secrétaire de séance. Nicole SAUGET

